

Projet arrêté par délibération du Conseil Municipal du

Approuvé par délibération du Conseil Municipal du

Révisions
Modifications

Mis à jour du document

GZC Territoires - 2 avenue Madeleine Bonnaud - Parc d'activités Point Rencontre - 13770 Venelles

LEGENDE

- 1 - Préservation du patrimoine naturel et écologique**
 - 1.1 - Patrimoine vert remarquable
 - Arbre isolé remarquable
 - Alignement d'arbres remarquable
 - Espace vert à protéger
 - 1.2 - Espaces boisés classés (EBC)
 - Massif boisés
 - Alignement d'arbres
 - 1.3 - Corridor écologique
 - Ls13-23 : Espace Vert à Protéger
 - Corridor écologique
- 2 - Réserves foncières**
 - Voie Verte : reconversion de la voie ferrée en cheminement pour les modes actifs et écologique
 - Emplacements réservés : création de voie ou cheminement doux
 - Zone Non Aedificandi
 - Emplacements réservés
 - Emplacement réservé mixité sociale
- 3 - Sites de projet d'extension urbaine**
 - Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- 4 - Risque Inondation**
 - Secteur soumis aux aléas inondations

Sources :
Origine DGF Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2015
GZC Territoires

Projet d'urbanisme en cours de révision
Date de l'approbation : 2015
Date de la dernière modification : 2015
Date de la dernière mise à jour : 2015

ECHELLE 1:5 000

